

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
1.39.22

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

OBJET : Soutien aux associations enfance - 6ème répartition en fonctionnement et 4ème répartition en investissement - Exercice 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la vie associative hors associations caritatives, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Ce rapport présente, suivant les tableaux joints, les demandes de subventions formulées par diverses associations, au titre de l'année 2020, dans le cadre du dispositif de soutien aux associations œuvrant en faveur de l'enfance.

Le montant des subventions à allouer est de 28 986 € pour le fonctionnement et 3 160 € pour l'investissement.

Pour toute subvention supérieure à 23 000 € une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Par ailleurs, l'association "Mon bébé signe" sollicite une réaffectation de la subvention de 18 000 € allouée par la Commission permanente du 31 mars 2017 pour l'aménagement de la zone d'activité extérieure en sol souple avec un abri sous voile câblé sur une dépense subventionnable de 23 505 € (dossier VAS-005172) au profit du même projet complété de travaux de maçonnerie, soit une subvention de 18 000 € sur une dépense subventionnable de 23 505 € (dossier VAS-005172).

Cette réaffectation, présentée en annexe 2, est sans incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

